



INVITATION AU SÉMINAIRE

Politiques de l'emploi Interactions de l'économie et du juridique

Thème de la séance :

Mobilité du travail en Europe : concurrence et droit social

Intervenants :

- **Vincenzo Spiezia**, Economiste principal à l'Institut international d'études sociales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- **Etienne Pataut**, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris I - Panthéon Sorbonne ;
- **Pierre Halliez**, Directeur général du syndicat SNIV-SNCP et Président du collectif contre le dumping social en Europe ;

Vendredi 5 avril 2013

9h45-12h45

Ministère de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur
Amphithéâtre du Centre de conférences Pierre Mendès-France (PMF)
139, rue de Bercy - 75 012 Paris

Séance du 5 avril 2013

La crise de ces dernières années et ses conséquences pour l'emploi confèrent une nouvelle actualité à la réflexion sur les politiques d'emploi. Or, dans ce domaine peut-être plus encore qu'ailleurs, les approches suivies par les économistes et les juristes sont marquées par une opposition qui ne laisse pas toujours assez de place au débat objectif.

Dans cette perspective, la Direction générale du Trésor a mis en place le séminaire « Politiques de l'emploi – Interactions de l'économie et du juridique ». Son objectif est de permettre la confrontation objective des points de vue entre économistes et juristes, et plus largement entre les acteurs intéressés à la réflexion sur les politiques d'emploi, universitaires comme praticiens.

Le thème choisi pour cette séance porte sur la mobilité du travail en Europe observée au travers du prisme du droit de la concurrence et du droit social. S'il y a un intérêt économique à développer la mobilité du travail en Europe (une réallocation du facteur travail permet, dans une union monétaire, d'atténuer l'impact différencié d'une crise économique), l'ouverture accrue du marché du travail en Europe suppose un ensemble de règles pour protéger les travailleurs et garantir une concurrence loyale sur les salaires et les conditions de travail.

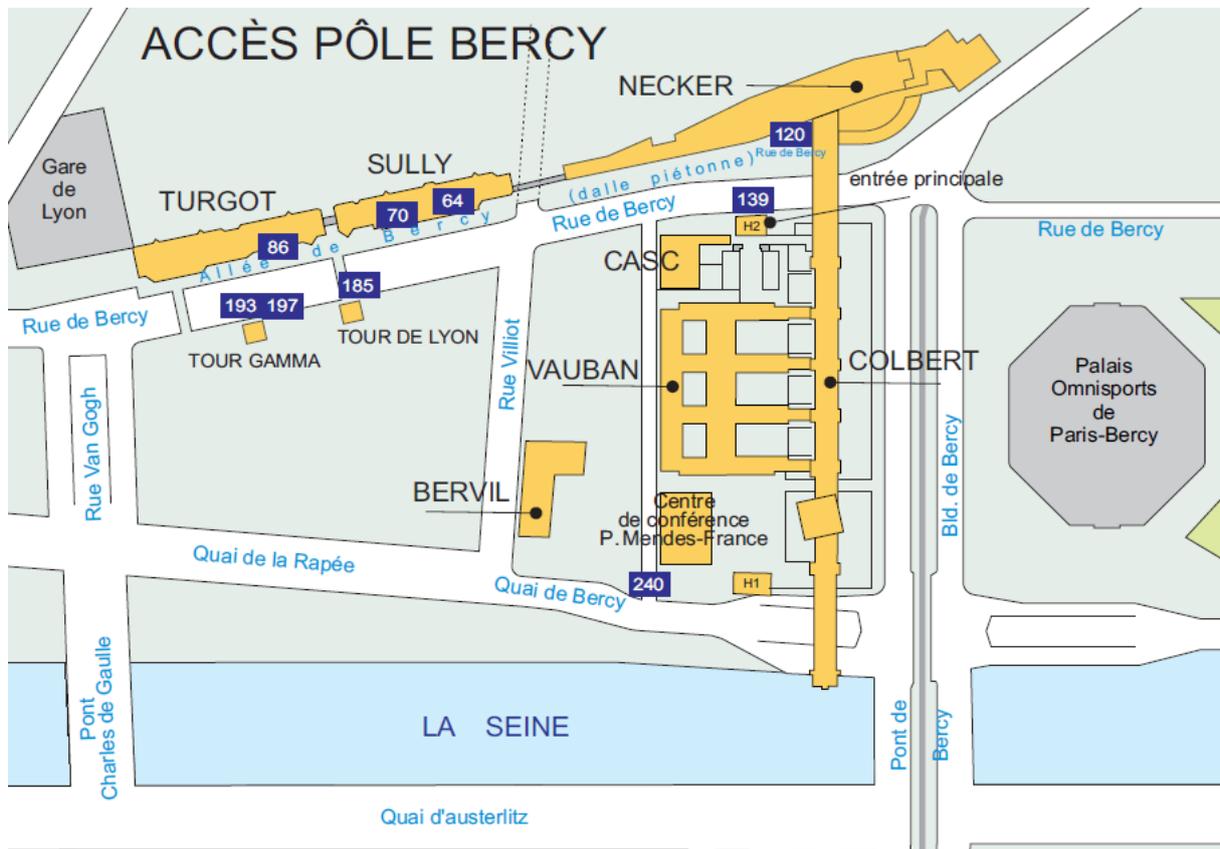
La directive européenne sur le détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services (96/71/CE) prévoit ainsi un noyau dur de protections minimales (conditions de travail, « taux de salaire minimal ») visant à faire appliquer aux travailleurs détachés le droit du travail du pays d'accueil. Mais, en pratique, l'application de ce socle de conditions d'emploi est souvent incorrecte et certaines sociétés abusent du détachement pour diminuer le coût du travail, parfois par le biais de montages juridiques complexes.

Cette séance sera l'occasion de discuter certaines questions : sait-on mesurer les effets du dumping social en termes de concurrence ? Peut-on à la fois libérer les obstacles à la mobilité du travail et empêcher les distorsions de concurrence ? Quelles sont les limites de la directive Détachement et quelles orientations seraient à privilégier dans le cadre d'une révision ?



Séance du 5 avril 2013

- 9.30** Accueil des participants
- 9.45** Introduction par **Jean-Luc TAVERNIER**
- 9.55** Présentation par **Pierre HALLIEZ** de la situation de l'industrie de la viande en Europe
- 10.25** Mise en perspective par **Etienne PATAUT** des enjeux de la révision de la directive Détachement au regard de la jurisprudence européenne
- 10.55** Regard de l'économiste par **Vincenzo SPIEZIA** sur la mobilité du travail en Europe
- 11.25** Echanges avec la salle
- 12.35** Clôture des débats par **Jacques BARTHÉLÉMY**



Inscription par mail à : Seminaire.Emploi@dgtresor.gouv.fr
(en précisant vos nom, prénom et fonction)

La participation à ce séminaire est gratuite. Toutefois, les inscriptions seront enregistrées sous réserve des places disponibles.

Attention : une pièce d'identité sera demandée à l'entrée du ministère.

Ce séminaire, qui a été validé par l'École de formation du Barreau, répond aux critères de la norme régissant la formation continue obligatoire des avocats.

Ce séminaire se déroule sous la règle de Chatham House, selon laquelle les journalistes invités peuvent rendre compte des débats dans leurs supports de presse, sans toutefois sourcer les informations, c'est-à-dire sans les attribuer à leur auteur ou à son administration.

Amphithéâtre du Centre de conférences Pierre Mendès-France (PMF)
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère du Commerce extérieur
139, rue de Bercy - 75 012 Paris

Métro : Bercy (lignes 6 et 14), Gare de Lyon (ligne 1)
RER : Gare de Lyon (lignes A et D)